

ufolep

TOUS LES SPORTS AUTREMENT



34^{eme}

CHAMPIONNAT
NATIONAL UFOLEP

TIR A L'ARC

19 et 20 mai 2018

SAINT-MARS-LA-JAILLE
VALLONS-DE-L'ERDRE

(44)

➡➡➡ **INFOS PRATIQUES SUR**



<https://sites.google.com/view/ufolep-arc-2018>



ILS NOUS SOUTIENNENT



allons-de-l'Erdre



SOMMAIRE

BIENVENUE.....	3
LE SITE	5
ORGANISATEURS	6
COMPETITIONS.....	7
PROGRAMME.....	8
INSCRIPTIONS.....	10
HEBERGEMENT.....	11
RESTAURATION	13
SOUVENIRS	14
RAPPELS & RECOMMANDATIONS	15
ANNEXES	18
CONTACT	21

BIENVENUE

A SAINT-MARS-LA-JAILLE / VALLONS-DE-L'ERDRE



La commune de Vallons-de-l'Erdre regroupe depuis le 1^{er} janvier 2018 six anciennes communes dont celle de Saint-Mars-La-Jaille. Cette nouvelle commune fait partie de la Bretagne historique, du Pays nantais et se trouve sur les limites de l'Anjou. Située au cœur de la Haute Vallée de l'Erdre, elle compte 6 627 habitants.



A 50 km de Nantes et d'Angers



Gare SNCF d'Ancenis à 18 km

La manifestation se déroulera au niveau de l'espace Paul Guimard, boulevard Jules Ferry, 44450 SAINT-MARS-LA-JAILLE. Pour visualiser un plan détaillé et l'itinéraire, cliquez sur le lien suivant : [ITINERAIRE](#)

Des parkings seront accessibles autour de cette salle, un fléchage vous indiquera où vous diriger à votre arrivée à Saint-Mars-la-Jaille (Vallons-de-l'Erdre)



LE MOT DU MAIRE DE VALLONS-DE-L'ERDRE

Vallons-de-l'Erdre accueille avec fierté le 34^{ème} championnat national UFOLEP de Tir à l'Arc 2018.

Pour notre nouvelle commune, c'est l'occasion de recevoir, sur notre territoire, notre première manifestation de portée nationale.

L'association les Archers de l'Erdre, avec ses trente années d'existence, mettra en œuvre tout son savoir-faire, pour que cette compétition soit une réussite.

Cet évènement permettra aux concurrents et aux accompagnateurs de découvrir la Haute Vallée de l'Erdre.

Bienvenue sur notre belle commune à tous les archers, les accompagnants, et l'ensemble des bénévoles et je vous souhaite un excellent championnat.

Jean-Yves PLOTEAU

Maire de Vallons-de-l'Erdre

Fédération sportive de
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire



LE MOT DU PRESIDENT DE L'UFOLEP 44

Le comité directeur de Loire-Atlantique est ravi d'accueillir la rencontre nationale de tir à l'arc 2018 sur la commune de Vallons-de-l'Erdre.

Fédération sportive de la ligue de l'enseignement, l'UFOLEP promeut un sport durable et citoyen, ouvert au plus grand nombre et où l'éducation est au centre de nos projets. Nous espérons que vous saisissez tout au long de votre séjour ligérien les valeurs que nous portons jusque dans nos organisations de manifestations et dans notre accueil.

La pratique du tir à l'arc en Loire Atlantique est une activité dynamique parmi la quarantaine de sports pratiqués dans notre comité. Elle représente 11 associations pour 430 adhérents et se structure autour d'une solide commission technique et d'associations dynamiques.

J'en profite pour remercier les bénévoles et les salariés du comité pour leur engagement afin de faire de ce moment le temps fort de 2018. Je tiens aussi à remercier l'ensemble des membres de la commission d'organisation et tous ceux qui œuvrent pour la réussite de notre projet d'éducation populaire. Je remercie aussi les membres de la CNS ainsi que L'UFOLEP Nationale pour son soutien technique. Je n'oublie pas non plus nos partenaires institutionnels et privés.

C'est toujours un défi enthousiasmant d'organiser la venue d'archers des quatre coins de la France et nous espérons le relever avec la convivialité qu'un tel rassemblement suscite. Cela donne du sens au mot « populaire » que nous aimons associer au mot « Education ».

Au nom de l'ensemble des élus du comité, bon week-end sportif et bon rassemblement.

Pierre-Yves DELAMARRE

Président de l'UFOLEP44



LE MOT DU PRESIDENT DES ARCHERS DES VALLONS-DE-L'ERDRE

Le club des archers des Vallons-de-l'Erdre est heureux de vous accueillir en Loire-Atlantique à l'occasion de ce 34^{ème} national de tir à l'arc UFOLEP à Saint-Mars-La-Jaille commune de 2500 habitants située dans le pays d'Ancenis.

Nous organisons cette manifestation avec l'aide de nombreux bénévoles issus des clubs du 44 et d'un club du 49 qui ont engagé leurs moyens humains et matériels avec le soutien de la commune et de la communauté de commune.

Quelle plus belle manière de célébrer ce dynamisme et cette longévité que d'accueillir le 34^{ème} championnat national de Tir à l'arc UFOLEP pour l'association qui fête ses 30 ans en 2018 !

Nous vous souhaitons de vous faire plaisir sur ces 2 jours de compétitions.

Bienvenue et bon séjour à toutes et à tous.

Franck LEBASTARD

Président des archers des Vallons-de-l'Erdre

Fédération sportive de
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

LE SITE

RENDEZ-VOUS

ESPACE PAUL GUIMARD



ACCES A11, SORTIE N°20

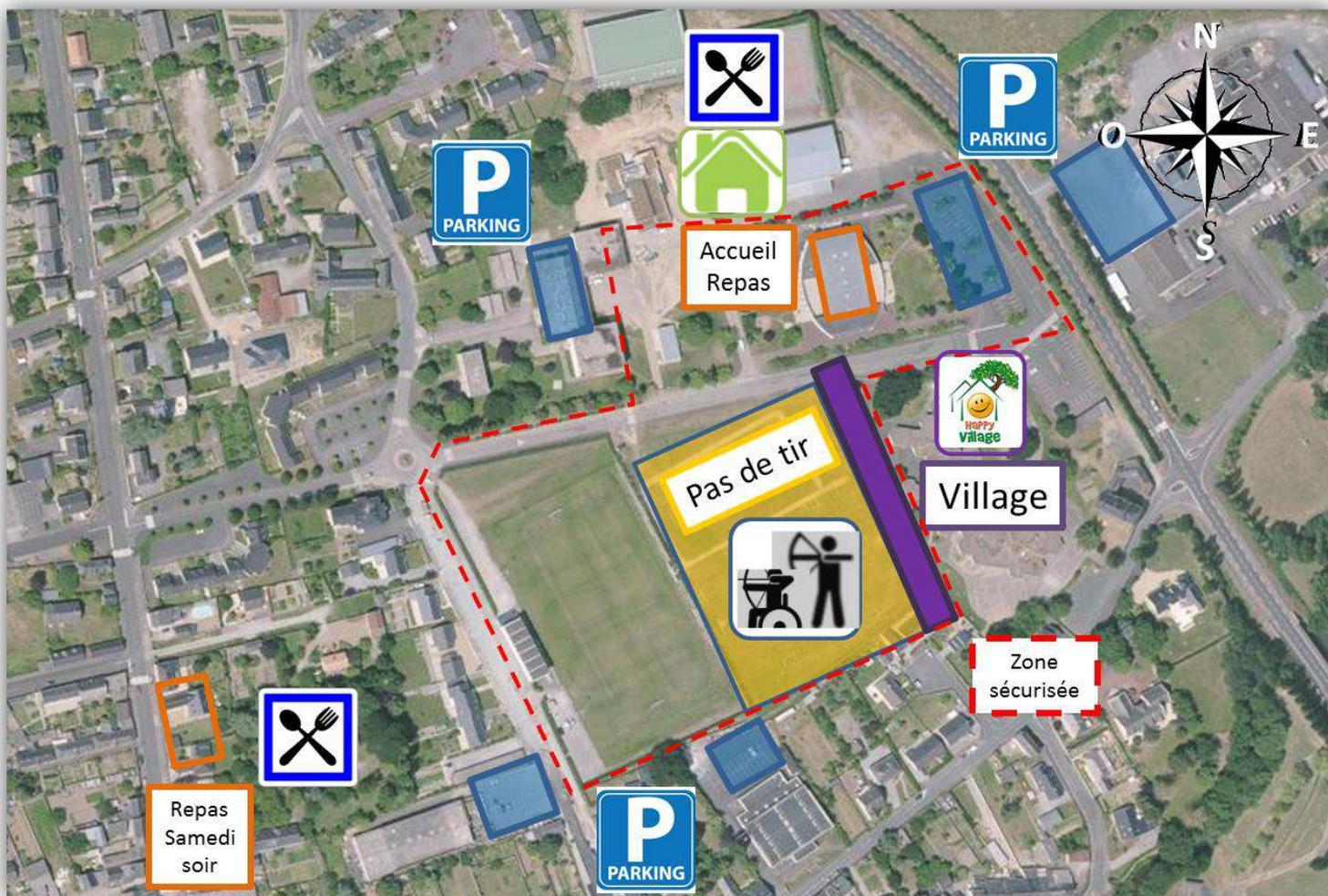
Boulevard Jules Ferry,

44540 SAINT-MARS-LA-JAILLE
VALLONS-DE-L'ERDRE



GARE SNCF D'ANCENIS A 18 KM

ITINERAIRE



Fédération sportive de
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire.

ORGANISATEURS

LE COMITE DEPARTEMENTAL UFOLEP DE LOIRE-ATLANTIQUE

Fédération sportive de la Ligue de l'Enseignement, l'UFOLEP est la 1^{ère} fédération affinitaire multisport française. Reconnue d'intérêt général avec pour slogan « Tous les sports autrement », elle est aujourd'hui portée par plus de **380 000 licencié-e-s** et **8 500 associations** dans toute la France.

Au niveau départemental, le comité UFOLEP 44 est composé de **173 associations** pour plus de **16 000 licencié-e-s** et propose 45 disciplines sportives.

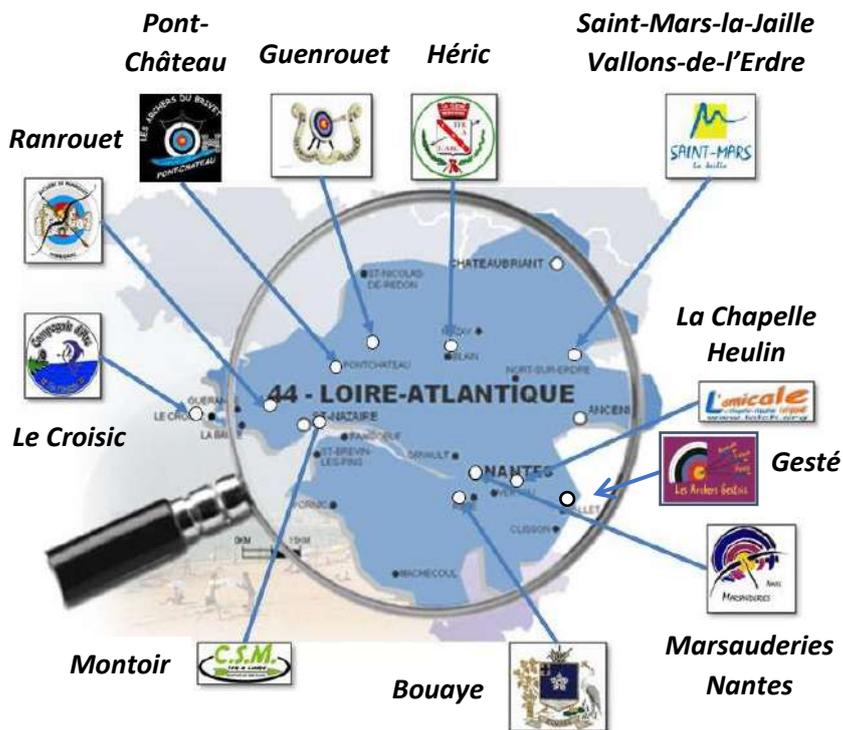
L'UFOLEP revendique la pratique sportive comme un moyen d'action pour développer l'apprentissage de la vie en société, de la solidarité et du bien-être.



LA COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE TIR A L'ARC

Les clubs de Loire Atlantique et du Maine et Loire se sont regroupés pour vous offrir une manifestation la meilleure possible. Vous savez tous que le travail à fournir ne peut se faire que si **les objectifs sont partagés** et **les bénévoles engagés**. Je tiens à remercier chaleureusement toutes celles et tous ceux qui ont œuvrés, pendant plus d'un an à faire de cette rencontre un succès.

Mais il ne suffit pas d'avoir le label UFOLEP, il faut montrer sa différence et pratiquer le sport autrement. Nous avons tenus, cette année, à proposer une **rencontre 100% UFOLEP**, dès le samedi après-midi. Le plaisir de tirer sera le fil conducteur et nous récompenserons le résultat en équipe, plutôt que le résultat individuel. **Le plaisir de tirer plutôt que la performance.**



Nous avons essayé d'être attentifs à vos remarques et de vous proposer un évènement le plus festif possible. Si vous repartez chez vous en vous disant : « On a passé un bon weekend », alors nous serons récompensés de nos efforts. **Nous avons hâte de vous accueillir.**

Jean-Pierre GALLOT

Responsable de la commission technique départementale tir à l'arc



COMPETITIONS

NOUVEAUTE

Comment traduire sur le pas de tir la devise de l'UFOLEP "Tous les sports autrement" ?

En plus du championnat national du dimanche, nous vous proposons cette année, une rencontre dès le samedi après-midi : un CHALLENGE INTER-REGIONS PAR EQUIPES, ouvert à tous les départements et à tous les âges, y compris aux moins de 11 ans.

Le samedi 19 mai 2018 (début du concours à 15h30)

- Challenge inter-régions par équipe de 2, y compris les moins de 11 ans
- Challenge réservé aux archers qui ne concourent pas le dimanche
- Voir programme, modalités d'inscriptions et règlement détaillé en annexe (p. 18)

Le dimanche 20 mai 2018

- Championnat national, suivant le règlement de la CNS

**ALORS, VENEZ TIRER EN FAMILLE OU ENTRE AMIS...
LE DEFI VOUS ATTEND !**



Fédération sportive de
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire.

PROGRAMME DU CHAMPIONNAT NATIONAL

SAMEDI 19 MAI 2018 :

ACCUEIL des responsables des délégations départementales à la salle de sport derrière l'espace Paul Guimard :

- 13h00 – 16h00
- 19h00 – 20h30

ANIMATIONS à partir de 14h00, ouvertes à tous

REUNIONS à la salle de sport derrière l'espace Paul Guimard

- 17h00 : Réunion des CTD
- 18h15 : Réunion des arbitres

RECEPTION des invités à la salle de sport derrière l'espace Paul Guimard

- 19h00 : Temps convivial avec les élus, les partenaires et les responsables des délégations

REPAS à la salle Lecoq, av. C. H. de Cossé Brissac, Saint-Mars-la-Jaille

- 20h00 : Pour plus d'informations, voir page 13



Fédération sportive de
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire.

PROGRAMME CHAMPIONNAT NATIONAL (SUITE)

DIMANCHE 20 MAI 2018 :

ACCUEIL des responsables des délégations départementales à la salle de sport derrière l'espace Paul Guimard :

- 8h30 – 10h30

CONCOURS JEUNES

- 8h00 : Echauffement
- 8h30 : Vérification du matériel
- 9h00 : Début des tirs

REPAS du midi (possibilité de manger à l'espace Paul Guimard)

- 11h30 – 14h00 : Retrait des réservations aux stands restauration

CONCOURS ADULTES

- 13h00 : Echauffement
- 13h30 : Vérification du matériel
- 14h00 : Début des tirs

PALMARES

- 18h30 : Palmarès

REPAS de clôture à l'espace Paul Guimard

- 20h30 : Repas de clôture du championnat national UFOLEP tir à l'arc 2018

ANIMATIONS toute la journée, ouvertes à tous



Fédération sportive de
la ligue de l'enseignement
un avenir pour l'éducation populaire.

INSCRIPTIONS

MODALITES D'INSCRIPTION GENERALES

L'inscription des compétiteurs, les commandes de restauration et d'objets souvenirs s'effectuent par les commissions techniques départementales sur le site [GESTARC](#).

Seules les personnes ayant un profil CTD peuvent faire les inscriptions et les réservations.

Votre comité UFOLEP départemental devra transmettre la fiche récapitulative des réservations de votre département avec le règlement global par chèque.

Ordre du chèque : UFOLEP 44 championnat national 2018

Adresse d'envoi des documents :

UFOLEP 44
National Tir à l'arc 2018
9 rue des Olivettes BP 74107
44041 NANTES Cedex 1

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS ET RESERVATIONS : 20 AVRIL 2018

A son arrivée, il sera remis au responsable de la délégation départementale une enveloppe contenant tous les renseignements pratiques, les éléments commandés ainsi que la liste des engagés de son département avec leurs emplacements qu'il devra vérifier (aucune réclamation ne sera prise en compte moins d'une heure avant la vérification du matériel).

RAPPEL : Le responsable de votre délégation départementale sera notre seul interlocuteur.

TARIFS D'INSCRIPTION

Droits d'engagement individuels

- Jeune : 6 €
- Adulte : 13 €

RAPPEL : Les équipes des archers de bronze, de fer et de platine sont à inscrire, à l'avance, via le site [GESTARC](#). Celles-ci doivent être conformes au règlement d'arbitrage. Merci aux délégations détentrices des trophées 2017 de les rapporter au greffe.

HEBERGEMENT

AIRE DE CAMPING-CAR :



Aire de camping-car de Saint-Mars-la-Jaille

10 rue neuve
44450 SAINT-MARS-LA-JAILLE

Accès strictement réservé aux camping-cars
pour une durée maximale de 48 h.

CAMPING :



Camping de L'Île Mouchet

Impasse de l'île Mouchet
44150 ANCENIS
Téléphone: 02 40 83 08 43

GÎTES :



Gîte la Bourdinière

9 la Bourdinière
44440 PANNECE
Téléphone : 02.40.97.74.23
Portable : 06.45.88.41.54

GÎTES (SUITE):



Gîte La Basse Joussière Violette

Gîte La Basse Joussière Coquelicot

La Basse Joussière
44440 PANNECE
Téléphone : 02.28.09.74.87
Portable : 06.98.30.38.27

Gîte de La Papinière

Anita et Bertrand Roussel
La Papinière 44440 PANNECE
Téléphone : 02.40.97.20.07
Portable : 06.10.53.12.60



Ecogîte du Chant D'Eole

La Hervelière
44440 PANNECE
Téléphone : 02.40.97.27.19
Portable : 06.30.51.95.86

Les Gîtes du Coudray

Le Coudray
44540 BONNOEUVRE
Téléphone : 02.40.97.03.17
Portable : 06.33.49.36.62

CHAMBRES D'HOTES / HOTELS :



[Le Prieuré des Gourmands](#)

Rue du Prieuré
44540 BONNOEUVRE
Téléphone : 02.40.56.30.00

[L'Auberge du Donneau](#)

110 place de L'Eglise
44440 PANNECE
Téléphone : 02.40.05.67.34

[Logis des Aulnays](#)

Route Du Pin D182
49440 CHALLAIN-LA-POThERIE
Téléphone : 02.41.94.18.09



[Chambres d'Hôtes et Gîte La Grande Menuère](#)

Varades
44370 LOIREAUXENCE
Téléphone : 02.40.96.78.52

[Château de Cop-Choux](#)

Cope Choux
44850 MOUZEIL
Téléphone : 02.40.97.28.52

CHAMBRES D'HOTES / HOTELS (SUITE) :



[Hôtel de la Loire](#)

Le Jarrier D'Ancenis
44150 ANCENIS
Téléphone : 02.40.96.00.03

[Brith Hôtel Akwaba](#)

Boulevard du docteur Moutel,
44150 ANCENIS
Téléphone : 02.40.83.30.30

[Résidence Les Douves \(Appart Hotel\)](#)

77 rue des Douves
44150 ANCENIS
Téléphone : 02.40.09.78.33



[Le Relais du soir](#)

4 Place Du Calvaire
44110 ERBRAY
Téléphone : 09.84.54.13.00

[Le Petit Pêcheur](#)

50 route de La Haute Meilleraie
44370 VARADES
Téléphone : 02.40.98.33.64

[Hôtel Ibis Budget](#)

630 rue de L'Industrie
Zone du Château Rouge
44522 MESANGER
Téléphone : 08.92.70.12.48

RESTAURATION

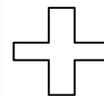
ATTENTION, IL N'Y AURA PAS DE VENTE DE SANDWICH
OU DE RESERVATION DE RESTAURATION SUR PLACE !

Nous avons apporté une grande attention à vous recevoir dans de bonnes conditions en vous proposant des repas de qualité, privilégiant les produits locaux, dans une ambiance conviviale.

SAMEDI SOIR A 20H00

Repas traiteur à 15 €

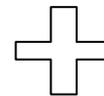
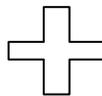
- Plat : Jambalaya
- Dessert : Tarte aux pommes caramélisées



DIMANCHE MIDI DE 11H30 A 14H00

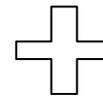
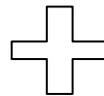
Formule chaude à 6 €

- Galette-saucisse
- Fruit
- Bouteille d'eau (50 cl)



Formule froide à 5 €

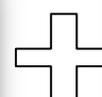
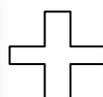
- Sandwich jambon ou dinde
- Fruit
- Bouteille d'eau (50 cl)



DIMANCHE SOIR A 20H30

Repas traiteur de clôture à 21 €

- Entrée : Terrine de sandre
- Plat : Filet mignon, Petits légumes, sauce poivre
- Dessert : Far breton



Fédération sportive de
la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire.

SOUVENIRS

RESERVATION VIA **GESTARC**

POLOS (B&C COTON 180G)

➤ **Homme : 18 €**

(S / M / L / XL /
XXL / 3XL / 4XL)

➤ **Femme : 18 €**

(XS / S / M / L /
XL / XXL / 3XL)

➤ **Enfant : 17 €**

(5-6 ans / 7-8 ans
9-11 ans / 12-14 ans)



BERLINGOTS NANTAIS (PETITES GOURMANDISES SUCREES)



Le Berlingot, spécialité de Nantes, vous est proposé en assortiment : Citron, Orange, Cassis, Fraise, Menthe, Anis, Caramel

➤ Sachet de **15 berlingots** (75 g) : **2,00 €**

➤ Sachet de **35 berlingots** (175 g) : **4,00 €**

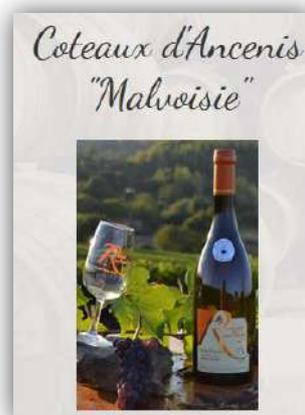
➤ Boîte de **80 berlingots** (400 g) : **8,00 €**

MALVOISIE (VIN DE LA REGION D'ANCENIS)

Vin blanc légèrement doux à déguster à l'apéritif, avec du foie gras, du fromage bleu ou au dessert (à boire avec modération)

➤ Caisse de
3 bouteilles : 18 €

➤ Caisse de
6 bouteilles : 35 €



Fédération sportive de
la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire.

RAPPELS & RECOMMANDATIONS

Extrait des dispositions communes à toutes les épreuves nationales UFOLEP 2017-2018 et des règlements sportifs nationaux UFOLEP (Documents complets disponibles sur le site internet de l'UFOLEP)

INDEMNISATION

- Le nombre de participants indemnisés est fixé, dans chaque discipline, par le comité directeur. Des participants non indemnisés (hors quota) pourront être acceptés en fonction des infrastructures des lieux de la manifestation (ils devront s'acquitter du droit d'engagement, mais ne pourront pas prétendre à l'indemnisation des frais de déplacement).
- Toutes les indemnisations sont versées aux comités départementaux ou régionaux, à charge pour eux de les reverser aux ayants droits.
- La distance retenue est calculée à partir du logiciel « autoroute de Microsoft » (trajet routier le plus court).
- Les indemnisations sont calculées et versées sur la base du seul trajet aller.
- Le tarif du kilomètre / athlète est fixé pour 2017-2018 (sur la base de la distance aller, trajet le plus court), quelle que soit la discipline (en sport collectif comme en sport individuel ou par équipe) à **0,05 €** pour les participants jeunes à des manifestations nationales.
- Du fait de l'utilisation de « GESTARC », de la possibilité de faire une extraction des inscrits et de leur mode de transport, il n'y a plus de feuille d'indemnisation à remplir.

AMENDES

Absence de licence	Licence incomplète	Forfait injustifié
Adulte : 31 €	Adulte : 31 €	Individuel adulte : 55 €
Jeune : 16 €	Jeune : 16 €	Individuel jeune : 35 €

FRAIS DE DEPENSES

- En cas de réclamation ou d'appel non justifié, les plaignants pourront être contraints à régler les dépenses engagées pour le traitement du dossier.
- Les amendes et sanctions disciplinaires seront facturées par l'échelon national à l'issue des épreuves aux comités départementaux d'origine des participants en fonction de l'état fourni par le responsable de la CNS ou du GTS.

RAPPELS & RECOMMANDATIONS (SUITE)

LA TENUE

- Tout participant à une activité UFOLEP doit se présenter avec un équipement sportif adapté. Est proscrit, tout objet interdit par les règlements particuliers d'une discipline ou tout objet susceptible de nuire à l'intégralité physique des sportifs et à la sécurité de la pratique, en général (exemple : bijoux, piercing ...).
- Dans toutes les épreuves organisées par l'UFOLEP ou son égide, les compétiteurs doivent porter les couleurs de l'association sportive, du comité départemental, du comité régional ou de l'UFOLEP, qu'ils représentent.

LES EPREUVES NATIONALES DE L'UFOLEP

Pour prendre part aux différentes épreuves nationales organisées par l'UFOLEP, il faut être amateur et titulaire d'une licence UFOLEP régulièrement homologuée depuis au moins :

- 8 jours avant la première phase qualificative départementale ou régionale
- 30 jours pour les épreuves nationales sans phase qualificative
- Et être assuré.

LE CONTROLE

- Avant chaque rencontre, un officiel (arbitre, membre d'une commission nationale sportive, représentant du comité directeur) doit exiger la présentation de la licence de chaque compétiteur, officiel ou dirigeant et en vérifier la régularité (signature, photo, date...) sous peine d'amendes, ainsi que celle des autorisations éventuelles de surclassement ou autres pièces obligatoires prévues dans les règlements spécifiques.
- La pesée des arcs à poulies peut intervenir également à n'importe quel moment de la compétition et sera effectuée par l'archer sous le contrôle de l'arbitre.

LES RESERVES

Elles sont présentées à l'officiel désigné (arbitre, juge, président du jury, directeur de course ...). Les réserves peuvent concerner :

- La qualification des associations ou de leurs membres licenciés,
- La régularité ou l'état de l'espace de compétition (elles sont alors obligatoirement formulées avant le commencement des épreuves)
- Des questions techniques : règles de jeu, arbitrage.

Pour la régularité ou l'état de l'espace de compétition, l'officiel désigné doit être invité, par l'association ou le compétiteur qui réclame, à vérifier l'espace de compétition, dès son arrivée. Il doit alors prendre toutes les mesures susceptibles d'en assurer la régularité.

RAPPELS & RECOMMANDATIONS (SUITE)

Si l'association ou le compétiteur estime ces mesures insuffisantes, les réserves sont obligatoirement inscrites, avant les épreuves, par l'officiel désigné sous la dictée du délégué de cette association ou du compétiteur et signées par les deux intéressés.

LES RECLAMATIONS

- Toute réserve doit, sous peine de nullité, être transformée en réclamation, c'est-à-dire confirmée dans les quarante-huit (48) heures, par lettre recommandée, aux commissions sportives nationales, pour les épreuves nationales.
- La réclamation est accompagnée du versement de la somme de 85 €, fixée par le Comité Directeur National pour les épreuves nationales.
- Cette somme est remboursée si le bien-fondé de la réclamation est admis. Les frais de dossier pourront être imputés aux tiers en tort.
- Le cachet de la poste justifie du respect du délai des quarante-huit (48) heures qui est prolongé de vingt-quatre (24) heures s'il comporte un jour férié.

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

- Concernant la tenue et le comportement des individus, notamment face à l'alcool. Nous devons être un exemple pour les plus jeunes. Si cette rencontre est l'occasion de faire la fête, elle ne doit pas être entachée par certaines dérives malheureusement constatées. La présence de toute boisson alcoolisée est rigoureusement interdite dans la zone archer, pas de tir ou en cible. Les arbitres seront sensibilisés sur cette question lors de la réunion préparatoire.
- De même, il est interdit à toute personne de fumer (cigarette électronique comprise) dans la zone archer, pas de tir ou en cible. Le club organisateur ne pourra être tenu pour responsable des vols ou dégradations qui pourraient être commis sur le site de la compétition.
- Merci de respecter les lieux en utilisant pour vos déchets les containers et sacs plastiques qui seront mis à votre disposition tout au long du week-end.

BON WEEK-END SPORTIF A TOUTES ET A TOUS !

ANNEXES

CHALLENGE INTER-REGIONS PAR EQUIPE (SAMEDI 19 MAI)

PROGRAMME (samedi 19 mai 2018)

- **13h00 – 14h30 : ACCUEIL** des responsables des délégations départementales à la salle de sport derrière l'espace Paul Guimard
- **14h30** : Echauffement
- **15h00** : Vérification du matériel
- **15h30** : Début du tir
- **18h00** : Fin du challenge
- **18h30** : Récompenses

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription des compétiteurs, les commandes de restauration et d'objets souvenirs s'effectuent par les commissions techniques départementales sur le site GESTARC.

Seules les personnes ayant un profil CTD peuvent faire les inscriptions et les réservations.

Votre comité UFOLEP départemental devra transmettre la fiche récapitulative des réservations de votre département avec le règlement global par chèque.

Ordre du chèque : UFOLEP 44 challenge inter-régions 2018

Adresse d'envoi des documents :

UFOLEP 44

Challenge Inter-régions 2018

9 rue des Olivettes BP 74107

44041 NANTES Cedex 1

**DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS ET
RESERVATIONS : 20 AVRIL 2018**

A son arrivée, il sera remis au responsable de la délégation départementale une enveloppe contenant tous les renseignements pratiques, les éléments commandés ainsi que la liste des engagés de son département avec leurs emplacements qu'il devra vérifier (aucune réclamation ne sera prise en compte moins d'une heure avant la vérification du matériel).

RAPPEL : Le responsable de votre délégation départementale sera notre seul interlocuteur.

Droits d'engagement par équipe : 12€

ANNEXES (SUITE)

REGLEMENT DU CHALLENGE INTER-REGIONS PAR EQUIPE

A l'occasion du championnat national UFOLEP 2018, l'UFOLEP 44 organise, le samedi 19 mai 2018, un Challenge par équipe. Cette rencontre amicale se déroulera sous la forme d'un tir non-stop d'une durée de 2h30.

A) PARTICIPANTS

Tous les archers licenciés UFOLEP et ne participant pas au concours du dimanche du championnat national UFOLEP 2018 peuvent participer au challenge inter-régions par équipes du samedi.

Le nombre d'équipe est limité par la place disponible sur le terrain, soit 100 équipes de 2 archers.

Constitution des équipes :

Chaque équipe comporte 2 archers, dont la composition est la suivante :

Les Poussins

- 1 archer de moins de 11 ans
- 1 archer de 15/16 ans ou 17/25 ans ou 26/49 ans ou 50/59 ans ou 60 ans et plus.

Les Coqs

- 1 archer 11/12 ans ou 13/14 ans
- 1 archer 15/16 ans ou 17/25 ans ou 26/49 ans ou 50/59 ans ou 60 ans et plus.

B) CATEGORIES

Les catégories masculine et féminine sont regroupées.

Les catégories d'arme sont déterminées de la façon suivante :

- Arc classique sans viseur : 2 archers arc classique sans viseur
- Arc classique avec viseur : 2 archers arc classique avec viseur, ou si 1 des 2 archers est en classique avec viseur
- Arc à poulies : 1 archer arc à poulies avec ou sans viseur. L'autre catégorie est libre (sauf arc à poulies)

Récapitulatif des catégories :

- - de 11 ans arc classique sans viseur
- - de 11 ans arc classique avec viseur
- + de 11 ans arc classique sans viseur
- + de 11 ans arc classique avec viseur
- + de 13 ans arc à poulies

Rappel concernant les Arcs à poulies : les âges et les puissances autorisées sont celles du règlement d'arbitrage UFOLEP en vigueur.

C) DEROULEMENT

Cette rencontre amicale se déroulera sous la forme d'un tir non-stop d'une durée de 2h30. Durant cette période les archers effectueront autant de volées de 3 flèches par archer que possible.

Le début des tirs comptés sera précédé de 2 volées d'essai de 3 flèches chacune.

Les équipes arrivées en retard pourront néanmoins participer sur la période restante. Il ne sera pas accordé de volée de rattrapage.

D) DISTANCES DE TIR

- Pour les **Poussins** (Equipes comprenant des archers de moins de 11 ans)
 - – de 11 ans : 10 m sur blason de diamètre 0.80 m, le centre à 1 m du sol
 - Pour les autres catégories d'âge:
 - Arc classique : 15 m sur blason de diamètre 0.60 m, le centre à 1,30 m du sol
 - Arc à poulies : 20 m sur blason trispots de diamètre 0.40 m, le centre à 1,30 m du sol.
- Pour les **Coqs** (Equipes comprenant des archers de + de 11 ans)
 - 11/12 ans : 15 m sur blason de diamètre 0.80 m, le centre à 1 m du sol
 - 13/14 ans : 15 m sur blason de diamètre 0.60 m, le centre à 1,30 m du sol
 - Pour les autres catégories d'âge:
 - Arc classique : 20 m sur blason de diamètre 0.60 m, le centre à 1,30 m du sol
 - Arc à poulies : 20 m sur blason trispots de diamètre 0.40, le centre à 1,30 m du sol.

TABLEAU RECAPITULATIF

Catégorie d'équipe	Catégorie d'âge	Catégorie d'arme	Distance de tir	Diamètre des blasons	Hauteurs des ors
Poussins (- de 11 ans)	- de 11 ans	Arc classique	10 m	0,80 m	1 m
	15/16 ans, 17/25 ans, 26/49 ans, 50/59 ans, 60 ans et plus	Arc classique	15 m	0,60 m	1,30 m
	15/16 ans, 17/25 ans, 26/49 ans, 50/59 ans, 60 ans et plus	Arc à poulies	20 m	Trispots 0,40 m	1,30 m
Coqs (+ de 11 ans)	11/12 ans	Arc classique	15 m	0,80 m	1 m
	13/14 ans	Arc classique	15 m	0,60 m	1,30 m
	13/14 ans	Arc à poulies	15 m	0,60 m	1,30 m
	15/16 ans, 17/25 ans, 26/49 ans, 50/59 ans, 60 ans et plus	Arc classique	20 m	0,60 m	1,30 m
	15/16 ans, 17/25 ans, 26/49 ans, 50/59 ans, 60 ans et plus	Arc à poulies	20 m	Trispots 0,40 m	1,30 m

Les archers d'une même équipe tirent en même temps sur deux cibles voisines situées à leur distance

E) CLASSEMENTS

Différents classements seront établis :

- Un classement par équipe (6 catégories).
- Un classement individuel Féminin et Masculin pour les moins de 11 ans, par catégorie d'âges et d'arc.
- Un challenge Famille pour les équipes constituées de deux membres de la même famille.

Fédération sportive de
la ligue de
l'enseignement
un avenir per l'éducation populaire

CONTACT



**34^{ème} CHAMPIONNAT NATIONAL
TIR A L'ARC UFOLEP 2018
SAINT-MARS-LA-JAILLE
VALLONS-DE-L'ERDRE (44)**

ufolep 44
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

9 RUE DES OLIVETTES – BP 74107
44041 NANTES CEDEX 1

POUR TOUTE QUESTION, MERCI DE CONTACTER



ROBIN LEHOUX - 02 51 86 33 34

UFOLEP44.ARC.2018@GMAIL.COM

UNE PAGE DE LIBRE EXPRESSION
EST DISPONIBLE SUR LE SITE GESTARC

Fédération sportive de

la ligue de
l'enseignement
un avenir par l'éducation populaire

ILS NOUS SOUTIENNENT

